



Procès-verbal du conseil scientifique du 21 novembre 2019

Le conseil scientifique de l'École française de Rome s'est réuni le jeudi 21 novembre 2019 auprès de l'École française d'Extrême-Orient à Paris.

La séance s'ouvre à 9h30.

Membres présents ou représentés (17)

- M. Patrick BOUCHERON, professeur au Collège de France ;
- Mme Daniela Luigia CAGLIOTI, professeur à l'université « Federico II » de Naples (procuration à Mme Brigitte MARIN) ;
- Mme Véronique CHANKOWSKI, professeur à l'université de Lyon 2 ;
- Mme Isabelle DRAELANTS, Institut de recherche et histoire des textes ;
- M. Jean-Louis FERRARY, directeur d'études émérite à l'EPHE et membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ;
- M. Bernard LARROUTOUROU, directeur général de la recherche et de l'innovation du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, représenté par M. Francis PROST ;
- Mme Brigitte MARIN, directrice de l'École française de Rome ;
- M. Clément PIEYRE, représentant élu de la catégorie autres enseignants-chercheurs ou personnels assimilés ;
- M. Jean-Robert PITTE, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, représenté par M. Georges-Henri SOUTOU ;
- Mme Isabelle POUTRIN, professeur à l'université de Reims Champagne Ardenne ;
- M. Pierre SAVY, représentant élu des directeurs des études ;
- M. Jean-Yves TILLIETTE, membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ;
- M. Philippe LEFEUVRE, représentant élu des membres de l'EFR ;
- Mme Anne-Marie TURCAN-VERKERK, École pratique des hautes études ;
- Mme Dominique WAAG, sous-directrice de l'enseignement supérieur et de la recherche au Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, représenté par Mme Maëlle SERGHERAERT ;
- M. Michel ZINK, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, représenté par M. Yves-Marie BERCÉ.

Membre absent excusé

- M. Jean-Pierre BRUN, professeur au Collège de France.
- M. Marcello VERGA, Istituto storico italiano per l'età moderna e contemporanea.

Assistaient également à la séance

- M. Richard FIGUIER, responsable des publications de l'EFR et de la Casa de Velázquez ;
- Mme Pascale GARCIA, responsable administrative de l'EFR ;
- M. Fabrice JESNÉ, directeur des études à l'EFR ;
- M. Nicolas LAUBRY, directeur des études à l'EFR ;
- Mme Claude POUZADOUX, directrice du Centre Jean Bérard ;
- Mme Monique ZIMMERMANN, agent comptable de l'EFR.

Ordre du jour

1. Examen du procès-verbal de la séance du 20 juin 2019 ;
2. Informations de la directrice ;
3. État des crédits dédiés à la recherche pour 2020 ;
4. Rapport annuel 2018 ;
5. Activité du CCPS ;
6. Manuscrits présentés pour publication ;
7. Information sur les accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration ;
8. Questions diverses.

1. Examen du procès-verbal de la séance du 20 juin 2019

Hormis une abstention, le procès-verbal du conseil scientifique du 20 juin 2019 est adopté à l'unanimité.

2. Informations de la directrice

La directrice de l'École française de Rome, ayant pris ses fonctions au 1^{er} septembre 2019, présente son parcours au conseil scientifique : professeur d'histoire moderne à l'université Aix-Marseille depuis 2006, Brigitte Marin a été directrice de la Maison méditerranéenne des sciences de l'homme pendant une dizaine d'années, ainsi que du Labex « Les sciences humaines et sociales au cœur de l'interdisciplinarité pour la Méditerranée », lequel s'achève en décembre 2019. Après avoir rendu hommage à Catherine Virlovet, directrice de l'École française de Rome de septembre 2011 à août 2019, ainsi qu'aux équipes, elle remercie les services et les collaborateurs de l'accueil favorable qui lui a été réservé. L'établissement a montré depuis ces dernières années sa capacité d'adaptation aux défis des transformations de l'enseignement supérieur et de la recherche : renforcement de la formation doctorale, avec une dizaine d'ateliers doctoraux par an en moyenne ; diversification des supports d'accueil des chercheurs (chercheurs résidents, doctorants sous contrat...) ; accueil de programmes dotés de financements spécifiques (via l'ANR ou l'ERC). Il convient de prolonger et d'amplifier ces actions en maintenant un bon équilibre entre la fonction d'accueil et d'accompagnement de la recherche, d'une part, et des orientations de politique scientifique cohérentes, d'autre part. En effet, l'objectif est de maîtriser le volume des activités, malgré de très nombreuses sollicitations, tout en progressant sur les voies de l'internationalisation, de l'interdisciplinarité, de la recherche partenariale et des pratiques du numérique. Conformément au projet présenté lors de sa candidature, la directrice expose les cinq axes majeurs qu'elle a retenus pour orienter l'action scientifique :

- Poursuivre la construction du réseau des Écoles françaises à l'étranger (ResEFE) tout en consolidant les liens de recherche en Italie (en particulier en Italie du Nord, l'EFR étant relativement mieux implantée en Italie du Sud, notamment grâce au Centre Jean Bérard de Naples). Un institut d'études avancé (IEA) pourrait être mis en place avec plusieurs partenaires universitaires. La directrice de l'EFR indique qu'elle a rendez-vous prochainement avec Olivier Bouin, directeur du Réseau français des instituts d'études avancées, pour une première réunion sur ce projet ;
- Structurer les activités de formation à la recherche, du master au post-doctorat, pour une meilleure visibilité de l'offre de formation de l'établissement et sa plus large ouverture ;
- Développer les compétences dans le domaine du numérique, dans tous les secteurs de la vie de l'établissement ;

- Promouvoir des actions scientifiques transversales et transdisciplinaires, impliquant les trois sections scientifiques, et favoriser les réponses aux appels à projets, notamment européens, afin d'augmenter les ressources propres spécifiques ;
- Faire connaître l'École française de Rome au-delà du monde académique.

Dans cette perspective, certaines mesures seront prises dès 2020. En premier lieu l'engagement dans la poursuite du travail en commun réalisé avec les autres EFE. Les journées annuelles du ResEFE seront reconduites. Celles de Madrid, les 7 et 8 octobre 2019, se sont révélées très fructueuses et le dialogue avec les infrastructures de recherche (OpenEdition, Huma-Num, Persée, Métopes) constructif. Ces échanges permettront de bâtir de nouveaux projets en étroite collaboration avec les infrastructures numériques, convergentes à l'échelle du ResEFE, pour le prochain contrat quinquennal.

Toujours en ce qui concerne la vie du réseau, les directeurs des études se sont rencontrés à Athènes en septembre 2019, les responsables administratifs et agents comptables se rencontreront les 12 et 13 décembre 2019. La directrice de l'EFR salue le travail de l'ingénieur chargé de la transition numérique au sein du service commun aux EFE récemment créé. Les EFE pourraient constituer des relais dans les pays d'accueil pour le déploiement des infrastructures de recherche, et apporter ainsi une contribution à l'internationalisation de celles-ci.

Le développement des compétences numériques passera, en 2020, par l'élaboration d'un schéma directeur du système d'information et la définition d'une grille de services, de manière à adapter les systèmes informatiques aux nouveaux besoins. La création d'un portail des Carnets Hypothèses de l'EFR est d'ores et déjà prévue pour l'an prochain. Il contribuera à une meilleure visibilité des programmes de recherche en cours.

Pour ce qui concerne l'insertion professionnelle des membres, on constate que les résultats sont positifs. Plus de 80% des membres sortis de l'EFR entre 2012 et 2018 ont obtenu un poste dans l'ESR dans les deux/trois ans après la sortie au plus tard ; ceux qui ne sont pas encore stabilisés poursuivent leurs parcours grâce à des contrats postdoctoraux à l'étranger. Il est nécessaire de maintenir, voire d'améliorer ces résultats, dans un contexte difficile quant à l'offre d'emplois. Depuis plusieurs années, l'EFR intègre des profils de chercheurs d'une plus grande diversité que par le passé, tant par les parcours que les orientations disciplinaires (désormais le nombre de membres non titulaires de la fonction publique constitue une proportion importante de la totalité des membres). Cette diversification impose une attention particulière à la préparation des membres, durant leur séjour à l'EFR, afin de leur permettre d'atteindre leurs objectifs professionnels : notamment un accompagnement dans les dépôts de projets auprès d'agences de moyen (ERC, Actions Marie Skłodowska-Curie...), ou encore la préparation de candidatures sur des postes d'enseignants-chercheurs ou de chercheurs dès la deuxième année d'affectation à l'EFR, si des profils semblent adaptés à leurs compétences. Ainsi, la cotisation à l'Agence pour la promotion de la recherche européenne (APRE) sera reconduite en 2020 malgré l'augmentation substantielle du montant annuel de la cotisation. Cette agence dispense des formations spécialisées dans le montage de projets européens. L'EFR doit constituer un tremplin dans la carrière des jeunes chercheurs par un accompagnement soutenu de leurs projets et par la formation à de nouvelles compétences de haut niveau. Ainsi, les recrutements des membres s'orienteront de manière préférentielle vers des profils de chercheurs ayant déjà soutenu leur thèse. En effet, lorsque la thèse de doctorat doit encore être achevée en première année, les membres ne peuvent profiter pleinement de leur séjour pour développer toutes les potentialités de leurs projets postdoctoraux.

L'activité scientifique à l'EFR est foisonnante. L'établissement a mis en place pour le contrat quinquennal 2017-2021 trente-deux programmes. Par ailleurs, le Comité de coordination de la politique scientifique (CCPS) examine chaque année de nombreuses demandes de manifestations scientifiques hors programmes. L'activité des membres est riche également (journées d'études,

séminaires...). En outre, les partenariats sur des programmes ANR sont souvent proposés à l'EFR au moment du dépôt, sans qu'une association plus constructive ait été concertée au moment de bâtir le projet. Aux yeux de la directrice de l'EFR, il serait souhaitable que l'établissement soit davantage acteur de sa politique scientifique, par une meilleure collaboration avec les porteurs de projets en amont des soumissions. La priorité est donc, d'une part, le bon achèvement des programmes existants d'ici la fin du contrat en cours et, d'autre part, la définition des objectifs sur la base des résultats acquis, pour le contrat 2022-2026. Les ressources seront donc concentrées, en 2020, sur l'accompagnement des programmes qui doivent s'achever en 2021, et la mise en valeur des résultats attendus ; cela conduira à limiter les initiatives hors contrat. L'action à moyen terme sera en revanche concentrée sur l'étude des axes thématiques et de la typologie des programmes à accueillir au titre du contrat quinquennal 2022-2026, compte tenu des activités passées. En 2020, un nouvel appel à projet, « Impulsion », verra le jour. Il consistera en un soutien de l'EFR d'une durée de 12 à 18 mois au bénéfice de projets d'amorçage dont la finalité sera la soumission d'une demande de financement auprès des agences de moyens, pour des projets construits en étroite collaboration avec l'EFR. Ce soutien rendra possible une co-construction réelle et fructueuse entre les équipes de recherche et le personnel scientifique de l'EFR, établissement d'accueil. Les délais de préparation, dépôt et démarrage d'un projet s'étendant sur un an environ, il convient de lancer cet appel dès 2020. Les projets déposés et retenus qui en seront issus pourront ainsi s'intégrer dans la programmation quinquennale à venir. L'appel à projet sera présenté au conseil scientifique de mars 2020, de manière à sélectionner les candidatures au conseil scientifique de juin 2020.

Pour ce qui concerne l'outil documentaire qu'est la bibliothèque de l'EFR, la directrice de l'EFR rappelle combien elle constitue un outil de recherche de premier plan. Elle est aussi un lieu de vie et d'échanges scientifiques. Fermée pendant trois semaines pour le réaménagement des collections, elle rouvrira le 25 novembre 2019. Ceci est le résultat d'un long processus et de réflexions menés en interne suite à la saturation des espaces. Une charte des acquisitions a été adoptée en 2017, ainsi qu'un plan de désherbage en juin 2018 (achevé au printemps 2019). Les revues disponibles par ailleurs en version numérique ont pu être descendues en magasin, ce qui permet le redéploiement des collections en libre accès collections, et la mise en valeur, en particulier, de celles, comme Antiquité romaine et Histoire de l'Italie ayant obtenu le label CollEx-Persée. La directrice de l'EFR remercie le conservateur et les équipes de la bibliothèque pour ce travail au long cours. La rétroconversion des fonds dans le SUDOC se poursuit. L'espace d'accueil de la bibliothèque sera prochainement rénové. Le bureau occupé par l'ancienne directrice de l'EFR sera mis à disposition de la bibliothèque. Un espace dédié à la consultation des ressources électroniques et à la formation des chercheurs au numérique pourra ainsi trouver place au cœur de la bibliothèque.

Les 123 candidatures reçues pour les bourses du second semestre octroyées par l'établissement ont été examinées et soixante-quinze ont été retenues pour un séjour d'un mois à l'EFR. Les chercheurs résidents pour 2020-2021 seront au nombre de quatre (Agnès Bencze, Florence Bistagne, Silvia Mostaccio et Fabio Vergara Cerqueira).

Outre les membres scientifiques, la directrice se félicite de la diversité des supports d'accueil à l'EFR : dispositif des chercheurs résidents à peine évoqué, bourses d'histoire de l'art Daniel Arasse, doctorants sous contrat en partenariat avec les universités françaises, contrats postdoctoraux sur divers financements externes... Il serait possible d'étendre encore cette politique d'accueil (notamment pour les contrats doctoraux), en se rapprochant des établissements d'enseignement supérieur qui souhaiteraient favoriser par ce moyen la mobilité internationale des étudiants (en particulier dans le cadre des labex ou des nouveaux instituts mis en place sur les sites idex).

La directrice de l'EFR donne ensuite quelques dates relatives à l'activité administrative et institutionnelle à l'établissement. La campagne de recrutement des membres au titre de l'année universitaire 2020-2021 sera close le 16 décembre 2019. Six membres sont sortants cette année. Jean-

Pierre Brun, président de la commission d'admission, étant empêché, la directrice soumet au conseil scientifique la proposition de solliciter Cinzia Vismara (université de Cassino) pour siéger dans la commission 2020. Le conseil scientifique donne son accord à cette initiative.

Le 12 septembre 2019, les directeurs des Écoles françaises à l'étranger ont été conviés au ministère par la DGESIP et la DGRI pour évoquer plusieurs sujets de politique scientifique (insertion professionnelle, publications, données de la recherche), ainsi que la révision du décret de 2011 et la grille des indemnités de résidence à l'étranger des personnels des EFE. Le 3 décembre 2019, une autre réunion a été organisée sur ce dernier point.

Les Rendez-vous de l'Histoire de Blois, en octobre 2019, ayant pour thème l'Italie, l'EFR y a eu une présence exceptionnelle. Une avant-première a été organisée le 19 septembre à l'ambassade de France en Italie avec un débat sur « Enseigner l'histoire en France et en Italie aujourd'hui ». La participation de l'EFR aux manifestations en prise avec la société est essentielle.

Le président du conseil scientifique estime que la nomination de la directrice de l'EFR en septembre 2019 correspond par ailleurs à une année de transition qui tombe bien avec la future programmation à effectuer pour le prochain contrat quinquennal.

Jean-Yves Tilliette s'enquiert des résultats de la mission d'audit interministérielle effectuée dans toutes les EFE en mai 2019. La directrice de l'EFR répond qu'elle n'a pas d'information sur ce sujet. Le représentant du ministère, prenant la parole au titre de la DGRI, indique qu'à sa connaissance le rapport n'a pas encore été remis au premier ministre.

Anne-Marie Turcan-Verkerk demande des précisions sur les projets « Impulsions » que la directrice de l'EFR souhaite mettre en place. La directrice explique que ces projets seront soutenus par de petits financements (2000 à 3000 euros) d'amorçage, destinés à constituer des équipes, à leur permettre de rencontrer leurs partenaires en Italie, à effectuer des premiers sondages, afin d'être en condition de soumettre des projets solides à une agence de moyen (ANR par exemple) pour la mise en œuvre d'un programme plus consistant. Ce sont des moyens que les chercheurs ne trouvent pas toujours dans leurs laboratoires. Elle a déjà expérimenté avec succès ce dispositif dans le Labex dont elle a eu la charge, avec un effet de levier notable. Dans son expérience passée, environ un tiers des chercheurs ayant bénéficié d'un premier soutien de cette nature obtiennent un financement après cette phase préparatoire.

Anne-Marie Turcan-Verkerk souligne l'importance de la co-construction du projet avec l'établissement qui accueille le programme et bénéficie du financement. La directrice souscrit à cet avis : l'établissement est aussi mieux préparé pour l'accueil du programme et le personnel scientifique mieux intégrés. L'appel à projets « Impulsion » devrait conduire à un meilleur pilotage des programmes en amont.

Francis Prost demande comment l'EFR envisage la gestion des programmes ERC ou encore le dialogue avec le Réseau des EFE sur ce point. La directrice répond que l'EFR n'a pas les moyens d'avoir une cellule d'aide au montage de projets européens en propre, mais les chercheurs s'appuient sur les cellules Europe de leurs universités ou sur le CNRS pour monter leurs projets, en partenariat avec l'EFR, comme dans le cas de l'ERC PerformArt accueilli à l'EFR. Le réseau des EFE pourrait être une bonne échelle pour une aide au montage de projets européens. L'EFR adhère à l'Agence pour la promotion de la recherche européenne - APRE (Agenzia per la promozione della ricerca europea) : il conviendra d'organiser des ateliers avec l'APRE et conjointement avec des lauréats d'ERC, pour encourager les chercheurs, et les aider dans leurs démarches.

Yves-Marie Bercé demande des précisions sur les programmes transversaux à mettre en œuvre à l'EFR. La directrice répond que la Méditerranée occidentale est le terrain de compétence de l'EFR. Mais à

connecter, dans de larges programmes, à la Méditerranée orientale. Pour ce faire, le réseau des EFE offre d'exceptionnelles opportunités.

Isabelle Poutrin revient sur l'insertion professionnelle et sur la valorisation du parcours des membres à l'EFR : il convient de réengager le dialogue avec les universités, mettre en valeur cette recherche internationale de haut niveau.

Le président du conseil scientifique acquiesce : l'institution doit ajouter de la valeur en recrutant des chercheurs majoritairement déjà titulaires d'un doctorat. Il pose cependant la question de l'accès au terrain et à la documentation dans le cadre de la réalisation des thèses de doctorat. La directrice de l'EFR accorde tout son sens à cette remarque en confirmant que les membres, docteurs, agissent en qualité de personnels scientifiques de l'établissement. Ils y complètent leur formation professionnelle, et participent pleinement à l'animation scientifique dans l'établissement. La directrice de l'EFR précise toutefois que les doctorants bénéficient, quant à eux, des bourses, et plus pour certains d'un accueil de longue durée à l'EFR dans le cadre de contrats doctoraux en partenariat. Actuellement, l'EFR accueille chaque année un étudiant sur contrat doctoral ministériel (ResEFE), et un doctorant en convention avec Aix-Marseille Université. Elle espère que d'autres universités se montreront intéressées par ce type de convention pour permettre l'accueil d'un plus grand nombre de doctorants.

Jean-Louis Ferrary corrobore les propos car il estime que le temps passé à l'EFR pour achever la thèse, ou pour la publier, ne doit pas faire entrave au projet post-doctoral : la remise des mémoires des membres à l'Institut doit être le reflet de ces recherches post-doctorales.

Véronique Chankowski [ndlr : nommée directrice de l'École française d'Athènes en septembre 2019] partage les projets de la directrice de l'EFR en matière de partenariats.

4. Rapport annuel 2018

La directrice de l'EFR présente le rapport d'activité de l'année 2018, dont la mise en forme a été achevée au premier semestre 2019. Elle estime que cette présentation intervient un tard dans l'année et propose que, désormais, cette présentation soit portée à l'ordre du jour du conseil scientifique et que ce soit le conseil scientifique du mois de juin de l'année suivante qui l'examine. Le rapport annuel 2018 est signé par Catherine Virlovet, directrice en poste jusqu'au 31 août 2019. Il souligne la montée en puissance du réseau des EFE par la nomination en décembre 2018 de deux personnels constituant le service commun aux Écoles (chargé de communication et ingénieur transition numérique), la diversification des supports d'accueil et, au plan administratif, la signature du nouveau contrat collectif du personnel local.

L'année 2018 a aussi vu la création d'un service de communication à l'EFR, l'adhésion de l'EFR à la Charte de déontologie des métiers de la recherche et la nomination d'un référent déontologie au sein de l'établissement.

On note par ailleurs une activité scientifique soutenue et, parallèlement, la continuation des activités de recherche propres aux directeurs des études, en dépit de leur lourde charge administrative de coordination des activités scientifiques au sein de l'établissement.

En outre, le laboratoire d'archéologie s'est enrichi d'un personnel, un topographe, suite à une nomination en février 2018. Toutefois, en fin d'année civile, les personnels affectés au laboratoire d'archéologie ont été déplacés sur le site de place Navone en raison de la fermeture du site de la Crypta Balbi par mesures de sécurité. À ce jour, la situation n'est pas encore éclaircie sur l'opportunité de retourner dans les lieux mis à disposition par le Museo Nazionale Romano depuis 2007. Le contexte actuel de vacance de poste de surintendant ne permet pas d'adresser une demande

claire à ce propos et de connaître la position de l'administration italienne quant à l'utilisation de ces locaux.

Enfin, le Centre Jean Bérard a eu une activité soutenue, notamment autour des célébrations de son cinquantenaire, lancées en septembre 2017. Le service archéologique de l'EFR travaille avec le Centre Jean Bérard à la bonne intégration des compétences.

5. Activité du CCPS

La directrice de l'EFR fait part de la diversité des demandes. Deux réunions ont eu lieu depuis le conseil de mars 2019 (juin et novembre 2019). Sur 25 nouvelles demandes, 19 ont été acceptées pour un financement ou une collaboration scientifique.

6. Manuscrits présentés pour publication

Une mise au point préliminaire est faite par le responsable des publications : même si la décision du conseil scientifique porte sur une publication sous format électronique, il est systématiquement effectué une impression sous format papier, notamment pour les échanges entre bibliothèques (la bibliothèque de l'EFR possède 450 partenaires en matière d'échanges).

L'état moins avancé du livre numérique en Italie renforce cette nécessité de l'impression sous format papier.

Le responsable des publications indique que la période actuelle est une période de transition : il est difficile de prévoir comment évoluera l'édition numérique.

Le président du conseil scientifique relève qu'il y a toutefois une discordance entre les décisions du conseil scientifique et ce qui est réalisé dans les faits, les propositions d'édition numérique étant formulées pour des manuscrits pour lesquels une diffusion papier ne s'impose pas, soit au regard de leurs contenus scientifiques, soit de leur format. Le directeur des études pour l'Antiquité estime que le numérique n'est pas une façon de mettre à disposition des manuscrits de moindre qualité scientifique, mais qu'il correspond à un certain type de production intellectuelle. Le représentant du ministère indique que ceci est un problème de politique générale : le cadre est bien posé avec la « République numérique » mais, en pratique, la bi-édition est généralisée.

Le responsable des publications met en lumière les problèmes de budget que pose le numérique : celui-ci est peu rémunérateur. D'autre part, l'impression à la demande (POD) pose des problèmes techniques, notamment pour le rendu des couleurs de la couverture et change la tenue de l'ouvrage (broché-collé et non plus cousu). Ces problèmes ne sont pas insurmontables, mais il faut en être conscient.

Isabelle Poutrin évoque la question de l'information aux services de presses pour les recensements.

Anne-Marie Turcan-Verkerk indique le modèle Freemium d'OpenEdition : 66% des gains sont reversés à la maison d'édition.

La directrice de l'EFR estime que le nombre excessif de publications pèse aujourd'hui sur le budget de ce service ainsi que sur la qualité du travail éditorial : il faut être attentif à la sélection des publications et, partant, aux coûts.

Le président du conseil scientifique, au vu des échanges sur le sujet, propose de mettre un point spécifique à l'ordre du jour du conseil scientifique du mois de mars 2020, pour permettre une discussion de politique générale. Dans le débat, il conviendra de prendre aussi en considération la promotion du livre et les recensions.

Histoire ancienne

- *I prefetti dell'annona da Augusto a Costantino*, Maria Letizia Caldelli, Prof. associata d'épigraphie romaine à la Sapienza Università di Roma, collab. programmes EFR.
Le conseil scientifique émet un avis favorable pour une publication sous format papier, sous réserve de la vérification des corrections demandées par le directeur des études.
- *Côtoyer les dieux. L'organisation des espaces dans les sanctuaires gréco-romains*, Sandrine Huber (prof. archéologie et histoire de l'art grec, Université de Lille 3) ; William Van Andringa (Directeur d'études à l'EPHE, IUF).
Le conseil scientifique émet un avis favorable pour une co-publication avec l'Ecole française d'Athènes (EFA), sous réserve de la prise en compte des corrections demandées par ailleurs par l'EFA.
- *Le droit à la sépulture dans la Méditerranée antique*, Reine-Marie Bérard (dir).
Le conseil scientifique émet un avis favorable pour une publication en ligne, assorti d'un tirage papier limité.

Histoire médiévale

- *Le pergamen del monastero di Santa Sofia di Benevento (762-1067)*, I, Errico Cuzzo, Laura Esposito et Jean-Marie Martin
Ce manuscrit sera examiné au conseil scientifique du 12 mars 2020.
- *Les officiers et la chose publique dans les territoires angevins (XIII^e-XV^e siècle) : vers une culture politique ?* Thierry Pécout
Le conseil scientifique émet un avis favorable pour une publication sous format papier et en ligne.
- *Entre le roi et le prince. La principauté de Morée aux mains des rois de Sicile Charles Ier et Charles II d'Anjou (1267-1309)*, Florence Sampsonis
Le conseil scientifique émet des réserves et demande un second passage.

Histoire moderne et contemporaine

- *The Middle Ages in the Modern World (MAMO)*, Tommaso di Carpegna (Univ. di Urbino), Lila Yawn (JCU), Pierre Savy (EFR) (dir.)
Le conseil scientifique, après avoir demandé l'ajout d'une introduction, émet un avis favorable pour une publication sous format papier des *Keynotes* et une publication intégrale sur OpenEdition Books.
- « *Le vin et l'argent* » : *osterie, bastioni et marché du crédit à Venise au XVIII^e siècle*, Matteo Pompermaier (post-doctorant à l'Université de Rouen)
Le conseil scientifique émet un avis favorable pour une publication sous format papier moyennant vérifications par le directeur des études.
- *Exister et résister dans les marges urbaines. Villes du bassin méditerranéen*, Nora Semmoud et Pierre Signoles (dir.), tous deux PU en géographie à l'U. de Tours
Le conseil scientifique émet un avis favorable pour une publication sous format papier (CEF).
- *La mission salésienne en Égypte (1890-1970). De la pastorale migratoire à la coopération technique*, Annalaura Turiano (membre de l'EFR en 2^e année)
Le conseil scientifique émet un avis favorable pour une publication sous format papier moyennant modifications et contrôle par le directeur des études (BEFAR), en co-édition avec l'IFAO.

7. Information sur les accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration

Les accords et conventions signés depuis le conseil d'administration du 19 juin 2019 sont présentés pour l'information du conseil scientifique.

8. Questions diverses

Aucune question diverse.

3. État des crédits dédiés à la recherche pour 2020

Pour le budget 2020, on prévoit 7.457.528 euros en dépenses et 7.087.314 euros en recettes, ce qui porte le déficit budgétaire à 370.214 euros. Cette baisse par rapport au budget 2019 s'explique par une diminution des dépenses de personnels et une augmentation des ressources sur recettes fléchées. Parallèlement, les dépenses d'investissement ont été en progression constante, avec une moyenne désormais de 500.000 euros par an.

Pour 2020, sur un montant général de dépenses de 7.457.528 euros, les crédits de paiement consacrés à la recherche se montent à 4.562.300 euros. En cumulant les dépenses de personnels liées à la recherche en sciences humaines et sociales, la diffusion des savoirs et la bibliothèque, la part de ces dépenses se monte à 71%, 43% restants concernant les actions de soutien à la recherche.

Puis, un document projeté en séance montre l'évolution des crédits dédiés à la recherche depuis le compte financier de l'année 2017 selon la recherche en sciences humaines et sociales, la bibliothèque, la formation et la diffusion des savoirs.

L'année 2019 a observé une augmentation des crédits pour la bibliothèque, pour faire front à des projets d'envergure (désherbage, réaménagement des collections...). Les dépenses de formation (bourses mais surtout ateliers doctoraux) ont aussi observé une progression.

Un graphique sur l'évolution des dépenses de recherche en sciences humaines et sociales (chercheurs accueillis, rencontres scientifiques, études, service archéologique, opérations archéologiques de terrain et soutien à la recherche), un autre sur l'évolution des dépenses de recherches en SHS par organisation budgétaires (Antiquité, Moyen Âge, Études moderne et contemporaine, FIR et Centre Jean Bérard), ainsi qu'un dernier sur l'évolution des dépenses sur les programmes sur recettes fléchées sont portés à connaissance du conseil scientifique.

Le président du conseil scientifique demande quelles sont les variations de ces recettes fléchées par rapport aux programmes. L'agent comptable de l'EFR répond que la double présentation budgétaire et comptable permet de suivre les variations de trésorerie. Il n'y a pas de problème de trésorerie, mais si d'autres importants programmes comme PerformArt étaient prévus pour l'EFR, il conviendrait d'être plus vigilant.

Isabelle Poutrin revient sur le programme « Implusion ». La directrice de l'EFR répond que ce sont des fonds d'amorçage, qui devraient déboucher sur l'accueil de programmes financés et la structuration de partenariats. Pour le programme PerformArt, l'EFR est en partenariat avec le CNRS (l'EFR étant l'établissement, en Italie, qui propose un environnement scientifique propice et qui prend en charge pour cette raison les contrats des chercheurs). L'établissement pourrait accueillir jusqu'à deux programmes ERC, mais il faut aussi considérer les programmes soutenus par l'ANR.

La directrice de l'EFR complète le propos sur les partenariats en insistant sur l'importance de la part du cofinancement des partenaires sur la totalité d'un programme. En 2020, il sera demandé aux porteurs de programmes l'indication du montant approximatif du budget engagé par les partenaires dans un programme déterminé.

La séance est close à 13h05.